Avis d'Appel Public à la Concurrence

A2087

COMMUNE DE LEZAN

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :
Commune de LEZAN.
2 - ADRESSE :
Mairie de LEZAN - Avenue de la Gare -30350 LEZAN - Téléphone : 04 66 83 00 25 - Télécopieur : 04 66 83 08 43.
3 - OBJET DU MARCHÉ :
AMÉNAGEMENT DE VOIRIE – TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION.
4 - FORME DU MARCHÉ ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :
Forme du marché : Exécution.
Le présent marché est passé selon la Procédure Adaptée - article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Caractéristiques principales : Travaux de terrassement, de construction de chaussée circulée et piétonne, Revêtement en béton désactivé, revêtement bitumineux, signalisation, travaux de pose de réseaux d'assainissement pluvial.
5 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SITUATION PROPRE DE L'ENTREPRENEUR :
- Forme juridique : les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visées à l'articles 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Capacité économique et financière : justification des capacités financières et économiques de l'entreprise
- Capacité technique : Carte professionnelle - certificats de qualification - certificats de compétences - moyens techniques de l'entreprise - liste de références techniques des trois dernières années pour des travaux similaires - attestations d'assurance.

6 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.
7 - CONDITIONS DE DÉLAIS :
- Date limite de réception des offres : **vendredi 20 octobre 2017 à 12h**
- Délai de validité des offres : 180 jours
- Date de commencement des travaux : janvier 2018

8 - DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION :
Le Lundi 18 septembre 2017.
9 - ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS PEUVENT ÊTRE OBTENUS :
Mairie de LEZAN - Avenue de la Gare 30350 LEZAN - Téléphone : 04 66 83 00 25 - Télécopieur : 04 66 83 08 43.
10 - ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES PEUVENT ÊTRE OBTENUS :
CABINET D'ÉTUDES RENÉ GAXIEU SAS - 760 Chemin du Mas de la Bedosse BP 50257 - 30105 ALES CEDEX - Tél : 04 66 54 30 00 - Fax : 04 66 86 98 14 - Courriel : emilie.retchevitch@gaxieu.fr
11 - ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS :
http://www.lerepublicainduzes.fr/fr/appels-offres
12 - ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES :
Monsieur le Maire - Commune de LEZAN - Avenue de la Gare 30350 LEZAN
Ou en mairie contre récépissé
Ou sur http://www.lerepublicainduzes.fr/fr/appels-offres
(Le Maître d'ouvrage préconise la remise des offres sur support papier).

Avis d'Enquête Publique

A2078

COMMUNE DE LA BRUGUIÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N° 027 du 17 août 2017, le Maire de LA BRUGUIÈRE ouvre une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Cette enquête se déroulera à la Mairie de LA BRUGUIÈRE, siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du lundi 18/09/2017 au mercredi 18/10/2017.
Monsieur Henri LEGRAND (ingénieur divisionnaire des TPE en retraite) a été désigné par le Vice-président du Tribunal Administratif de NÎMES en qualité de commissaire enquêteur titulaire.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter l'ensemble du dossier en Mairie, soit sur support papier, soit sur un poste informatique mis à sa disposition, pendant les heures habituelles d'ouverture de la Mairie au public : le lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le jeudi et le vendredi de 08h00 à 12h00.
Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/PLU-commune-la-bruguiere
Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de LA BRUGUIÈRE.
Le projet de PLU de la commune de LA BRUGUIÈRE a fait l'objet d'une évaluation environnementale, intégrée au rapport de présentation. Consultée, l'Autorité environnementale a fait connaître son absence d'avis par courrier en date du 04/08/2017.
À compter de la date d'ouverture de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, ou les adresser par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de LA BRUGUIÈRE (Place de la Mairie - 30580 LA BRUGUIÈRE). La date limite de réception et d'enregistrement des courriers postaux est fixée au 18/10/2017.
Chacun pourra également faire parvenir ses observations et ses propositions :
- par courrier électronique (mél) à l'adresse suivante:
PLU-commune-la-bruguiere@mail.registre-numerique.fr
- ou par courrier électronique sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/PLU-commune-la-bruguiere
Cette adresse électronique et ce registre dématérialisé seront ouverts le 18/09/2017 à 09h00 et fermés le 18/10/2017 à 17h00. Les observations et propositions parvenues en dehors de ce créneau et de ces horaires ne seront pas prises en compte par le commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales au siège de l'enquête publique, les jours suivants :
- jeudi 21/09/2017 de 09h00 à 12h00,
- samedi 30/09/2017 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 18/10/2017 de 14h00 à 17h00.

Jusqu'au dernier jour de l'enquête, l'ensemble des observations et des propositions du public :
- transcrites sur le registre papier, adressées par courrier postal ou formulées lors des permanences du commissaire enquêteur, seront consultables au siège de l'enquête ;
- transmises par courrier électronique, par mél ou sur le registre dématérialisé, seront consultables à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/PLU-commune-la-bruguiere

À l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur. Il disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport au Maire de LA BRUGUIÈRE et formuler ses conclusions motivées.
Dès réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie et sur le site internet de la commune : la-bruguiere.sitew.fr
Le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal de LA BRUGUIÈRE.
La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Monsieur le Maire de LA BRUGUIÈRE.

Le Maire

A2077

COMMUNE DE BLAUZAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que, en application de l'arrêté N° 28.06.2017 de M. Le Maire de BLAUZAC en date du 28 juin 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de BLAUZAC en application de l'article L. 153-41 du Code de l'Urbanisme, du 18 septembre 2017 au 18 octobre 2017 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.
Ce projet de modification N°1 du PLU a pour objets :
- de redéfinir les conditions d'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs d'extension délimités par le PLU, et en particulier de modifier l'orientation d'aménagement du secteur des Clauses et Malarèdes ;
- de modifier le règlement afin d'améliorer l'application de certaines dispositions réglementaires et de prendre en compte les modifications du Code de l'Urbanisme résultant de la Loi ALUR du 24 mars 2014 et de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

M. Jacques CIMETIERE, inspecteur commercial retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N° E17000082/30 du Président du Tribunal administratif de NÎMES en date du 1er juin 2017.
Les pièces du dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public en Mairie de BLAUZAC pendant la durée de l'enquête du 18 septembre 2017 au 18 octobre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.
Le dossier de modification N°1 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – Modification N°1 du PLU- Mairie de BLAUZAC – Rue de l'Hôtel de Ville - 30700 BLAUZAC.
Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de BLAUZAC, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.
Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/PLU-Blauzac
Les observations pourront être transmises à l'adresse mél suivante : PLU-Blauzac@mail.registre- numerique.fr
et consultables sur le site https://www.registre-numerique.fr/PLU- Blauzac
Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en Mairie de BLAUZAC aux dates et heures suivantes :
- lundi 18 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- samedi 30 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 18 octobre 2017 de 16h30 à 19h30.

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour adresser à M. le Maire de BLAUZAC son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagnés du dossier ayant servi à l'enquête. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en Mairie de BLAUZAC et à la Préfecture du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la commune de BLAUZAC à l'adresse suivante : https:// www.blauzac.com
Le Conseil Municipal de BLAUZAC se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme ; il pourra au vu des avis des personnes publiques associées joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet avant son approbation.
Toute information relative au projet de modification N° 1 du PLU ou à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de M. le Maire de BLAUZAC / M. le 1er adjoint.

Carnet

DECÈS

UZÈS

Les familles ROCHE, BON, SAULNIER et ESCANDE vous font part du décès de

Mme ROCHE Christiane
survenu le 18/09/2017
à l'âge de 96 ans

Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 26 septembre 2017 à 10h en la Cathédrale St Théodorit d'Uzès.

État Civil

• Décès

Le 7 septembre, Michèle Jacqueline Marcelle GRESSE épouse TOURNAYRE (77 ans).

Le 9 septembre, Gisèle Andrée Suzanne TEISSEDRE MOLIERE (77 ans).

Le 11 septembre, Nicolas Olivier MANTEL (70 ans).

Le 13 septembre, Germaine Maire-Philippe KOLLY épouse LAITHIER (75 ans).

Le 14 septembre, Christiane Simone Carmen SULTANA veuve BORG (95 ans).

Le 18 septembre, Christiane Lucie ROCHE (93 ans).

• Mariages

Le 9 septembre, Maxime PEYRON et Elsa LOPEZ.

Le 16 septembre, Yacin BELKEBIR et Clara PEREDES.

Le 16 septembre, Xavier MOMBELLI et Vanessa ROULET.

Le 16 septembre, Romain BICHAT et Louise AUVITU.

Mairie d'Uzès
1 place du Duché - 30700
Tél. 04 66 03 48 48
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Une permanence est assurée à l'État civil le samedi de 8h à 12h